

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, M. MAZURE Mathias, M. GAUTIER Gaël (arrivé à 20h52), Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe.

Était absents excusés : M. LAUNAY Gildas, M. TOUCHARD Fabien (procuration donnée à Mathias MAZURE et M. CHAUVEAU Didier (procuration donnée à Philippe GIRARD)).

Secrétaire de séance : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 02/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif et Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2023
- Participation financière séjours linguistiques/classe découverte
- Désignation membres de la CLECT
- Affaire diverses

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
COMPTE DE GESTION 2022
(2023-03-01)

Michèle FABLE, 2^{ème} adjointe au Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif de l'année 2022 présentant un résultat d'exécution de 363 408,87 € ainsi que le compte de gestion de l'année 2022.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le compte administratif du budget pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le compte de gestion du budget pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

AFFECTATION DU RESULTAT 2022
(2023-03-02)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 248 021,79 € Recettes : 288 800,17 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 40 778,38 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 345 989,67 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 386 768,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 94 659,13 € Recettes : 60 794,93 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE :

DÉFICIT DE L'ANNÉE : 33 864,20 €

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 :

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 : 17 837,09 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 51 701,29 €

RESTES A RÉALISER

Dépenses : 2 890,86 € Recettes : 10 294,61 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : 7 403,75 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : - 44 297,54 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068) 44 297,54 €

Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) 342 470,51 €

Report d'investissement (ligne 001) 51 701,29 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

BUDGET PRIMITIF 2023
(2023-03-03)

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget 2023 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 609 304,92 € ;

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 175 904,94 €.

PARTICIPATION FINANCIERE SEJOURS LINGUISTIQUES/CLASSES DECOUVERTES
(2023-03-04)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'instaurer une aide financière aux collégiens ou lycéens, domiciliés sur la commune, dans le cadre de leur participation à un séjour linguistique ou une classe découverte. Pour ce faire, elle précise que les familles devront fournir une demande écrite à la mairie accompagnée de justificatifs ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'unanimité à la proposition de Madame le Maire. Ils décident d'attribuer une aide financière de 8 € par jour aux familles habitant la commune qui en feront la demande dans le cadre de séjours linguistiques ou classes de découvertes effectués par leurs enfants, collégiens ou lycéens, dans la limite d'un séjour par année scolaire et pour une période de 7 jours maximum.

DESIGNATION MEMBRES CLECT
(2023-03-05)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant qui représenteront la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de LBN Communauté, étant chargée d'évaluer le coût des compétences transférées.

Philippe GIRARD est nommé membre titulaire et Bastien GERARD est nommé membre suppléant de la CLECT.

Affaires diverses

- Madame le Maire fait état d'une liste de travaux établie par Fabien TOUCHARD qui pourront être réalisés lors de la journée bénévole du 1^{er} avril 2023. Les invitations aux habitants seront faites prochainement et seront distribuées dans les boîtes aux lettres, diffusées sur Facebook et le site internet de la commune ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une rencontre, organisée par le Pays Vallée de la Sarthe et LBN Communauté, aura lieu à la mairie de Brûlon le 21 mars 2023 concernant l'étude de navigation en canoë-kayak entre Avoise et Epineu-le-Chevreuil. Gaël GAUTIER et Mathias MAZURE y participeront.

Fin de séance 23h00.

Monique LHOPITAL
Maire

Caroline HASCOET
Secrétaire de séance